



# Lutte contre l'Ambroisie



## Modèle d'article

### L'Ambroisie : un enjeu de santé publique au cœur de nos villes et de nos campagnes

**L'**Ambroisie à feuille d'armoïse est une plante annuelle originaire d'Amérique du nord. Depuis son apparition en France, au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, cette plante invasive s'est multipliée et colonise de nombreux territoires et plus particulièrement la région Rhône-Alpes.

#### Identifier l'Ambroisie :



Ses feuilles :

- profondément découpées
- vertes sur les deux faces
- Pas d'odeur aromatique (contrairement à l'armoïse annuelle)

Attention, l'ambroisie peut aussi être confondue avec l'armoïse vulgaire laquelle a, contrairement à l'ambroisie, le dessous des feuilles de couleur argentée.

#### Un problème de santé publique :

Le pollen de l'ambroisie est un des plus allergisants, il suffit de quelques grains de pollen par m<sup>3</sup> d'air pour que les symptômes apparaissent. Le pollen est émis durant la floraison en août et septembre.

Les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins. Ils prennent plusieurs formes : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme... En Rhône-Alpes, 13 à 21% de la population est touchée.

#### Lutter contre l'ambroisie : réduire le pollen et les graines

Cette plante est une fabuleuse machine de production de grains de pollen et de semences : plusieurs millions de grains de pollen par jour et par pied, et jusqu'à 3 000 semences par pied.

Les semences, dépourvues de dispositif de dispersion par le vent, ne peuvent être déplacées que par le ruissellement des eaux, le déplacement de terres infestées ou les engins agricoles et de travaux public.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. Il faut distinguer la lutte préventive pour empêcher l'apparition de la plante (par exemple en mettant en place un couvert végétal) de la lutte curative pour empêcher l'émission de pollens et réduire les stocks de graines dans les sols (en éliminant l'ambroisie quand elle est présente).

L'élimination de l'ambrosie (arrachage notamment) impose de se protéger, en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.

Que faire si j'en vois ?

Sur ma propriété : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à [la plateforme interactive de signalement ambrosie](#).

Tout le monde peut participer à la lutte en signalant toute présence d'ambrosie par 4 canaux différents :



0 972 376 888



contact@signalement-ambrosie.fr

[www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr)

Application mobile  
Signalement-ambrosie

Chaque signalement est transmis à la commune concernée, qui met en œuvre les actions permettant de l'éliminer.

Depuis 2004, **une stratégie départementale de lutte contre les plantes invasives** a été mise en place dans le département. Co-présidée par le Département de la Loire et la préfecture depuis 2014, cette stratégie comporte des actions de lutte, de recherche et de sensibilisation / communication.

Un pôle-relais a également été créé, animé par le CPIE des Monts du Pilat, pour collecter, centraliser et diffuser toute information utile aux gestionnaires et au grand public.

Vous pouvez contacter le pôle-relais pour avoir des renseignements sur les plantes invasives et savoir comment agir si vous constatez la présence d'une espèce invasive sur votre terrain.

**Contact :**

**Pôle-relais Plantes Invasives :** CPIE des Monts du Pilat, Aux Forêts, 42660 Marlhès, Tél : 04 77 40 01 40

**Courriel :** [invasives@cpie-pilat.fr](mailto:invasives@cpie-pilat.fr)

**Site internet :** <http://www.cpie-pilat.fr/projets-environnement/plantes-invasives>



**Pour en savoir plus / autres sites internet :**

[www.ambrosie.info/](http://www.ambrosie.info/) : *Observatoire national des ambrosies*

[www.ars.rhonealpes.sante.fr/Ambrosie-Attention-Allergie.91569.0.html](http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Ambrosie-Attention-Allergie.91569.0.html) : *portail de l'Agence régionale de Santé*

[www.loire.gouv.fr/arrete-no-2003-416-prescrivants-la-a3411.html](http://www.loire.gouv.fr/arrete-no-2003-416-prescrivants-la-a3411.html) : *arrêté préfectoral*

[ambrosie.air-rhonealpes.fr/](http://ambrosie.air-rhonealpes.fr/) : *prévisions polliniques*

[www.pollens.fr/](http://www.pollens.fr/) : *Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA)*

**Financeurs de la stratégie départementale de lutte contre les plantes invasives**

